

Client n° 55147

N°TVA:

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



AVOIR

n° 09482603 du 31/07/25

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° R1238261 DU 10/07/25 SUR BON R1237490 AG. FIGEAC								
V/REF: CHANTIER 89270 DJADDA								
437433.01	PALETTE TUILES M1	MONIER	-5	U	19,50	-97,50		
AVOIR N° R1238262 DU 10/07/25 SUR BON R1237317 AG. FIGEAC								
V/REF: SUITE OP								
CHT 47825 RIGAL								
430870.01	PALETTE TUILES	TERREAL	-13	U	18,00	-234,00		
	FRAIS FIXES					5,00		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par
-326,50	20,00% -65,30	-391,80	31/08/25	** AVOIR **

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.